



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le **11 OCT. 2023**

ID : 087-218717809-20230927-2023043-DE



2023-043

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**
Le 27 septembre

Nombre de Conseillers : le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023

en exercice -23- présents 16 votants 23

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme ROCHETEAU, M. PREUILH, Mme DA SILVA, M. BERGERON, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS.

ABSENTS : M. LAUSERIE, Mme LAURENT, M. FOURNIER, M. HAU, M. FIKRI, Mme LACOMBE, M. BÉNARD

Pouvoirs : M. LAUSERIE donne pouvoir à M. CHARVILLAT, Mme LAURENT donne pouvoir à Mme BESSE, M. FOURNIER donne pouvoir à Claudette ROSSANDER, M. HAU donne pouvoir à Marie-Hélène PAGLIONE-BISMUTH, M. FIKRI donne pouvoir à M. BERGERON, Mme LACOMBE donne pouvoir à Mme. DA SILVA, M. BÉNARD donne pouvoir à M. CHAUGNY

Madame Béatrice LE GUEN a été élue secrétaire de séance.

EAU POTABLE – ADHÉSION AU SYNDICAT VIENNE COMBADE

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint-Priest-Taurion a donné son accord pour le raccordement au réseau d'eau potable du Syndicat Vienne Combade afin de sécuriser son approvisionnement sur le secteur de la Chassagne.

Madame le Maire indique que les travaux ont démarré et que la mise en service est prévue pour le début d'année 2024.

Afin de devenir membre à part entière du Syndicat et participer ainsi aux décisions il est demandé à la commune d'adhérer au Syndicat Vienne Combade. Cette adhésion aura pour conséquence de modifier le périmètre et les statuts du Syndicat.

Madame le Maire précise que le Syndicat exerce deux compétences distinctes : la production et la distribution d'eau potable. Il est demandé à la commune de se prononcer sur la ou les compétences auxquelles elles souhaitent adhérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ADHÉRE au Syndicat Vienne Combade**
- **ADHÉRE à la compétence production eau potable**
- **ACCEPTÉ la modification des statuts et du périmètre du Syndicat Vienne Combade**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme
Le Maire,*

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 10/10/2023
Qualité : MAIRE

Claudette ROSSANDER